Nous Soussignés Prestre Curé de cette Paroisse
de gironville et jean henry jeuillin Sindic, Certifions
que Le Sieur hucher Maitre en L'art de Chyrurgie
Demeurant a fermaisse en Beauce a soigné et Pansé
Le nommé Claudes Paillet Berger notre paroissien,
d'un ulcere scorbutique et chancreux par tout Le Corps
ulceré, a La Reserve de La teste et Les jambes. ce que
nous Certifions estre Veritable, et que Le Malade a
commencé a estre pansé Le Vingt deux septembre ~~uit sept~~
Cent quatre Vingt six et quil L'a soigné jusqua ce jour
et quil est Bien guerit, a La Reserve quil a Les jambes
et Les Pieds enflés. en foy de quoi nous avons Delivré
Le present Certificat Veritable fait a gironville le
treize octobre uit sept Cent quatre Vingt six.

J H Jeuillin
Sindic

Regnard
Curé de gironville
Pour Bruno.

Académie Nationale de Médecine Bibliothèque
ARC 50 n° 132